

Séance du 28 juin 2024

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

L'an deux mil vingt quatre et le 28 juin à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation
24/06/2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda,
LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaëlle, DOYER Régis, STIEVENART
Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, DECLERCQ Caroline, CAYEZ
Marc, FLAUDER Sebastien, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Date d'affichage :
21/06/2024

Absents, excusés : VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, BAR Jean-François,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, FEVRIER Annick, FONTAINE Marc,
Avaient donné pouvoir : VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, BAR Jean-François,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, FEVRIER Annick, FONTAINE Marc,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Délibération N°
2024-34

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement du parc des Becquettes
à La Couture.

Objet de la
délibération :

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les modalités d'utilisation de ce
parc , ouvert au public, afin d'assurer l'ordre public, la préservation de la faune et
de la flore ainsi que la protection des installations mises à disposition des usagers.

règlement du parc
des Becquettes

Ce règlement définit notamment les modalités de mise à disposition au public du
parc des Becquettes :

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

- les conditions d'utilisation de cet espace,
- la responsabilité des usagers dans cet espace notamment quant à la surveillance
des enfants,
- les conditions d'accès et de circulation,
- les comportements et activités des usagers, l'utilisation des équipements,
- les conditions d'accès des animaux,
- la protection de l'environnement,

Et publication le

05/07/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considère qu'il faut établir un
règlement commun à l'ensemble des parc de la commune. Un groupe de travail va
être constitué à cette fin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire établir un règlement commun à l'ensemble des parcs de la commune de
La Couture.

REÇU LE 12 JUL. 2024

Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

